

Loïc BROUSSEYSecrétaire Départemental
Du SE-Unsa 53

à Monsieur l'Inspecteur d'Académie
 Directeur Académique des Services de L'Education Nationale

Objet : allègement des tâches des PsyEn du département

Monsieur le Directeur Académique,

Lors de l'audience que vous nous avez accordée le 18 février 2020 plusieurs points ont été soulevés concernant la charge de travail qui pèse sur les PsyEn, notamment sur Laval Agglomération.

Une des solutions envisagées était un rééquilibrage des antennes. Qu'en est-il? Je constate qu'à 5 semaines de la rentrée, plus qu'un rééquilibrage c'est une désorganisation du travail qui apparaît. La mise en place des CLA vient encore alourdir la charge de travail de ces personnels. Les enseignantes spécialisées sur l'antenne « CLA » travaillent avec trois psys, les enseignantes spécialisées sur l'antenne « REP » travaillent avec les 4 psy. 3 des 4 psy travaillent avec les 4 enseignantes spécialisées et doivent donc multiplier les temps d'étude des demandes, d'analyse de synthèse. C'est bien une charge supplémentaire en termes de temps consacré à ce travail de pôle ressource. Ce ne serait pas un problème si ces collègues n'étaient pas autant pris par les dossiers MDA à traiter avant fin décembre (sortants ulis, sortants CM2, sortants GS ...) et les CDO avant le 4 fév.

L'IEN ASH, M. Letourneux devait faire les démarches nécessaires auprès de l'ARS et des différents organismes afin d'envisager également que certains bilans qui incombent actuellement aux PsyEn puissent être externalisés auprès d'autres psychologues que ceux de l'Education nationale. A ce jour, tous les bilans sont effectués par les PsyEn.

Il m'avait semblé lors de cette audience que vous aviez pris la mesure des risques psychosociaux qui pèsent sur ces personnels en raison de leur charge de travail.

Un rapport d'activité a été demandé aux PsyEn en fin d'année scolaire. A ce jour, ils n'ont aucun retour. Partir de ce rapport pour ébaucher des pistes permettant plus d'efficacité tout en allégeant les tâches des PsyEn me semble essentiel.

Lors de l'entretien, madame Mottay avait mis en avant le temps incompressible nécessaire à la réalisation de chaque bilan (environ 12h hors ESS). Cela signifie qu'un même psychologue ne peut réaliser plus de 4 à 5 bilans par quinzaine. En l'état actuel des demandes institutionnelles, les PsyEn de Laval agglo sont donc dans l'incapacité de réaliser l'ensemble des tâches demandées en temps et en heure, sauf à dépasser largement la durée hebdomadaire réglementaire.

Aussi, je tiens à vous alerter sur l'impossibilité pour les PsyEN de Laval Agglo de tenir les délais impartis concernant les dossiers MDA et CDO. Les collègues ne pourront être considérés comme responsables de la situation alors même que vous la connaissez depuis février 2020 et qu'à ce jour aucune mesure ne semble avoir été prise.

Aussi, je vous demande, dans l'intérêt des élèves suivis et de celui des personnels concernés de

- trouver une solution pour cette année et dès la période 2, pour combler le 80% d'une PsyEN et délester l'ensemble des psys de quelques dossiers MDA et CDO sur Laval Agglo. Cela permettrait à ces collègues de se concentrer sur leurs autres missions et de respecter les délais de constitution des dossiers.
- créer 1 poste Psyen (sur Laval agglo) pour la rentrée 2022 lors de la carte scolaire.
- recruter un vacataire dans l'attente de cette création
- -compléter les temps partiels (Par exemple en créant un poste Psy complément de service/ remplacement/renfort sur le département)
- demander à l'IEN ASH de réaliser le bilan du rapport d'activité de juin
- organiser un groupe de travail sur l'allègement des tâches des PsyEn
- externaliser rapidement certaines missions tant que le nombre de PsyEn ne sera pas augmenté

Il y a urgence et je sais pouvoir compter sur votre réaction rapide dans l'intérêt de tous. Je me tiens évidemment à votre disposition pour tout échange à ce sujet.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Académique, l'expression de mes respectueuses salutations.

Loïc Broussey

Secrétaire du SE-Unsa 53